

### Installateur thermique



Le titulaire du CAP installateur thermique installe et entretient des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation. Il raccorde des appareils à des réseaux transportant énergie ou fluide.

Il intervient dans les maisons individuelles, les immeubles, les commerces ou les bâtiments industriels ou publics.

Ses activités peuvent être les suivantes :

- montage : mise en place des équipements (chaudières, radiateurs...), réalisation et pose du réseau de canalisations (découpe, cintrage, soudage, etc.), raccordement aux appareils, installation et branchement des matériels électriques et de régulation ;
- mise en service : contrôle du fonctionnement de l'ensemble, réglages ;
- information de l'utilisateur : présentation de l'installation et des consignes d'exploitation.
- maintenance, rénovation.

Il doit être capable de :

- poser des radiateurs, des planchers chauffants, des générateurs, des chaudières, des panneaux solaires, des diffuseurs d'air climatisé, de la VMC, des émetteurs de chaleur...
- tracer, réaliser les percements et poser les éléments.
- façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques.
- raccorder les matériels aux différents conduits et réseaux fluidiques et électriques (cintrage, soudure).
- effectuer des travaux de finition (peinture, calorifuge, raccords de plâtre, de mortier de ciment...).
- réparer ou rénover des matériels existants.
- régler les brûleurs des chaudières.
- mettre en pression, contrôler et purger les circuits (air, eau, gaz, fioul...) et mettre en service le système.
- changer une pièce, entretenir les équipements.
- lire des plans et des notices techniques.
- procéder au tri sélectif des déchets de chantier.

Il faut se tenir au courant des évolutions techniques et apprendre à maîtriser les nouveaux matériels qui font régulièrement leur apparition sur le marché. Les pratiques sur les chantiers évoluent également, en raison notamment du recours aux énergies renouvelables (vent, soleil) : là encore, il faut s'adapter.

Le monteur se déplace d'un chantier à l'autre. Ses horaires sont irréguliers, il n'est pas rare qu'il ne quitte le lieu d'une réparation qu'après remise en marche, quel que soit le temps nécessaire. Il travaille rarement seul et, sur les chantiers, il est régulièrement en contact avec différents corps de métiers avec lesquels il coordonne ses interventions.

#### Débouchés

Le jeune diplômé peut adresser sa candidature à une entreprise artisanale, une PME ou un service de chauffage urbain, pour le compte d'une commune, par exemple.

Le monteur en installations thermiques débute en tant qu'ouvrier qualifié. Après quelques années de pratique, il est possible de devenir chef d'équipe ou responsable de chantier. Ou encore de s'installer à son compte comme artisan.

#### Accès à la formation

Après une classe de 3ème

#### Programme

Disciplines et activités	1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

### Enseignements professionnels

- Acquisition de méthodes de travail (organiser, préparer, choisir des matériaux et des outils, respecter les différentes étapes de réalisation de l'ouvrage).
- Apprentissage d'un savoir-faire (équiper des appareils et les installer, tracer les parcours des canalisations, des gaines de ventilation mécanique, des conduits; réaliser des percements, fabriquer et poser des supports, façonner à froid et à chaud des canalisations, assembler et monter des réseaux, réaliser un calorifugeage).
- Les intervenants dans la construction (leurs fonctions, leurs qualifications, leurs responsabilités).
- Communication technique.
- Connaissance des installations et des équipements (réseaux de distribution et d'évacuation d'eau, réseau électrique, production et diffusion de chaleur, ventilation des locaux, conduits d'évacuation et gaz brûlés...).
- Histoire des techniques.
- Connaissance des matériaux et des matériels (colles, adhésifs et de leurs domaines d'utilisation, robinetterie, capteurs, brûleurs...).
- Santé et sécurité au travail.
- Contrôle et qualité.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'ouvrages courants, coeff. 9 (dont 1 pour la prévention santé environnement)
- Contrôle / Mise en service, coeff. 4

#### Enseignement général :

- Français et histoire-géographie-éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques – sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante

### Statistiques

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 19 candidats inscrits, 19 présentés, 15 admis (soit 78.95 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 24 candidats inscrits, 24 présentés, 16 admis (soit 66.67% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 19 candidats inscrits, 19 présents, 14 admis (soit 73,68% de réussite).

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Installateur sanitaire
- BP Monteur en installations de génie climatique
- BP Monteur dépanneur en froid et climatisation
- MC Maintenance en équipement thermique individuel
- Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac pro Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

### Où se former en Languedoc Roussillon

#### 11 Lézignan - Corbières

CFA du BTP **A**

#### 30 Méjannes Les Alès

CFA du bâtiment et travaux publics **A**

#### 34 Bédarieux

Lycée professionnel Fernand Léger

#### 34 Montpellier

CFA du bâtiment et TP Pierre Villeneuve **A**

Lycée professionnel Léonard de Vinci

#### 48 Mende

CFA interprofessionnel Henry Giral **A**

#### 66 Perpignan

CFA du BTP Marcel Mercader **A**

**A** Formation en apprentissage

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Zoom « Les métiers du bâtiment »
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

**N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.**